



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°28
Réunion du 19 mars 2026

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) – BANDOUI (CD)
MM. FERGAN – LE LOUET (CD) – MEUNIER (CD) – BORDET (CD)

Assistent : Mlle LE MOEL (ALTERNANTE)
M. FOFANA

Excusées : Mme LOMON
M. NJIMAFO (ALTERNANT)

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU
CLUB**

Recherche

**GUIDE
DU
CLUB**

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 13/03/2026 au 19/03/2026					
Dossier N°389	13/03/2026	516516	PITRAY OLIER PARIS	Forfait avisé hors délais du club de PITRAY OLIER PARIS ANCIENS +45 ans à 8 du 15/03/2026 - n°54490606 PITRAY OLIER PARIS 3 / AS ARARAT ISSY 2	PITRAY OLIER PARIS 3 : -1 Point (0 but) AS ARARAT ISSY 2 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe PITRAY OLIER PARIS 3 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°390	14/03/2026	582618	JABC	Forfait avisé hors délais du club JABC U15 FUTSAL du 15/03/2026 - n°55056424 SEVRES FUTSAL 1 / JABC 1	JABC 1 : -1 Point (0 but) SEVRES FUTSAL 1 : 3 points (5 buts) 3ème Forfait avisé hors délais de l'équipe JABC 1 Amende 100€ (voir Annexe Financière n°2) + frais des officiels à la charge de JABC engendrant le forfait général Forfait Général de l'équipe JABC 1 Amende de 200€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°391	17/03/2026		3CD	Réception FMI, forfait non avisé FONTENAY AUX ROSES U18 D4 du 15/03/2026 - n°54769374 CSM CLAMART FOOT 1 / FONTENAY AUX ROSES 1	FONTENAY AUX ROSES 1 : -1 Point (0 but) CSM CLAMART FOOT 1 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe FONTENAY AUX ROSES 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais des officiels à la charge de FONTENAY AUX ROSES
Dossier N°392	17/03/2026		3CD	Réception Extrait PV de la Commission Discipline Séniors du 17/03/2026, décidant : - De donner match à jouer avec trois arbitres officiels et un délégué officiel SENIORS D3 du 15/02/2026 - n°53447948 JSC NANTERRE 1 / CHAVILLE FC 1	La 3CD décide que la rencontre se jouera le DIMANCHE 5 AVRIL 2026
Dossier N°393	17/03/2026	527758	SEVRES FC 92	Nous informe d'un doublon de match sur leurs installations à 19h30 le 21/03/2026 SENIORS D4 du 21/03/2026 - n°53496309 SEVRES FC 92 2 / VOLTAIRE CHAT M SS 2 U18 D1 du 21/03/2026 - n°53477963 SEVRES FC 92 1 / VILLENEUVE GARENNE 1	Suite à un doublon de matchs à 19h30 sur les installations du club de SEVRES FC 92 et suite aux refus de VOLTAIRE CHAT M des différentes propositions de changement, La 3CD prend note et reporte la rencontre ci-dessous au SAMEDI 4 AVRIL 2026 SENIORS D4 du 21/03/2026 - n°53496309 SEVRES FC 92 2 / VOLTAIRE CHAT M SS 2

Dossier N°394	18/03/2026	500748	VANVES STADE	Forfait avisé VANVES STADE COUPE HDS U15F du 21/03/2026 - n°55539363 CSM CLAMART FOOT 1 / VANVES STADE 1	La 3CD prend note du forfait avisé hors délais du club du VANVES STADE Amende 25€ (voir Annexe Financière n°2) Le club de CSM CLAMART FOOT est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°395	18/03/2026		3CD	Réception Extrait PV de la Commission Lois du Jeu du 10/03/2026, décidant : - De donner match à rejouer U16 D3 du 18/02/2026 - n°53495245 VANVES STADE 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 2	La 3CD décide que la rencontre se jouera le DIMANCHE 5 AVRIL 2026
Dossier N°396	18/03/2026	564045	ANTONY FOOT EVOLUTION	Nous informe de leur terrain de repli, suite à la demande de la Commission Discipline Jeunes, pour la rencontre ci-dessous, stade Jean-François Marlin à Wissous, 91320 U14 D4 du 21/03/2026 - n°53499872 ANTONY FOOT EVOLUTION 2 / SCEAUX FC 2	La 3CD prend note et informe que la rencontre se jouera au stade Jean-François Marlin à Wissous 91320 coup d'envoi 16h00.
Dossier N°397	12/03/2026	549265	CHAVILLE FC	Nous informe de l'indisponibilité de leurs installations le 21 et 22 mars 2026. U14 D2 du 21/03/2026 - n°53499694 CHAVILLE FC / RUEIL MALMAISON FC U16 D2 du 22/03/2026 - n°53495210 CHAVILLE FC / LEVALLOIS SC	La 3CD reporte les rencontres à une date ultérieure
Dossier N°398	18/03/2026		3CD	Réception FMI, match non joué pour nombre de joueurs insuffisant pour le club de LEVALLOIS SC U18 D4 Poule A du 15/03/2026 - n°54769300 LEVALLOIS SC 1 / CLICHY S.SEINE US 2	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.

II. FDM/FMI MANQUANTES

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
U14 D5	Poule Consolante B	14/03/2026	55465105	22	Neuilly O.	23	Colombienne Foot Es
U14 D5	Poule Consolante C	14/03/2026	55465150	22	Aca	22	Villeneuve Garenne
U16 D5	Poule Consolante A	15/03/2026	55464014	24	Issy Fc	23	Courbevoie Sports
CDM D1	Poule Unique	15/03/2026	53478635	5	As Ararat Issy	5	Courbevoie Sports

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
U14 D4	Poule Unique	07/03/2026	53499841	24	Montrouge Fc 92	22	Bagneux Com

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

III. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
U12	Poule C	14/03/2026	54959412	24	Nanterre Es	23	Villeneuve Garenne
U12	Poule D	14/03/2026	54959496	25	Nanterre Es	24	Villeneuve Garenne
U12E	Poule C	14/03/2026	54833216	22	Racing Club France	21	Voltaire Chat. M. Ss
U12E	Poule B	14/03/2026	54833140	21	Sceaux Fc	22	Issy Fc
U12	Poule H	14/03/2026	54959739	21	Vanves Stade	23	Issy Fc
U12	Poule I	14/03/2026	54959871	22	Vanves Stade	24	Issy Fc

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

IV. FICHES PLATEAUX

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau	Date	Club
<u>Plateau U6</u>	14/03/2026	Vanves Stade
<u>Plateau Futsal U6/U7</u>	14/03/2026	Asnières Futsal 92
<u>Plateau U6f/U9f</u>	15/03/2026	Colombienne Foot E.s
<u>Plateau U6f/U9f</u>	15/03/2026	Plessis Robinson F.c.

V. FICHES LICENCES

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau	Date	Club
<u>U6 Fiches Licences</u>	14/03/2026	Rueil Malmaison F.c.
<u>U6 Fiches Licences</u>	14/03/2026	Nanterre Ent.s.
<u>U6 Fiches Licences</u>	14/03/2026	Chatillonnais S.c.m.
<u>U6 Fiches Licences</u>	14/03/2026	Vanves Stade
<u>U6 Fiches Licences</u>	14/03/2026	Colombienne Foot E.s.
<u>Fiches Licences Futsal U6/U7</u>	14/03/2026	Asnières Futsal 92
<u>Fiches Licences Futsal U6/U7</u>	14/03/2026	Neuilly Futsal Club 92
<u>Fiches Licences U6f/U9f</u>	15/03/2026	Colombienne Foot E.s.
<u>Fiches Licences U6f/U9f</u>	15/03/2026	Suresnes J.s.
<u>Fiches Licences U6f/U9f</u>	15/03/2026	Racing Club De Football
<u>Fiches Licences U6f/U9f</u>	15/03/2026	Rueil Malmaison F.c.
<u>Fiches Licences U6f/U9f</u>	15/03/2026	Antony Foot Evolution

Sous/Commission F.M.I.

Procès-Verbal n°19

Réunion du 19 mars 2026

Animateur : M. G. DELORME

Présents : MM. M. SOUKUP – A. VIAUD – D. TCHENQUELA – L. BROUDIC

I. Les règles F.M.I.

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

Les réponses aux demandes d'explications doivent parvenir au District avant le mardi 12h (date précisée sur le PV).

RAPPEL IMPORTANT RAPPEL IMPORTANT

1 - Quelques soucis de « bug » ou d'erreurs faites au moment de la transmission finale, après la clôture du match.

Pour vous prémunir de toutes contestations, vous devez prendre une photo de la composition des équipes juste avant la signature d'avant-match

Cette photo des compositions des équipes vous sera demandé en cas d'absence de feuille FMI ou de feuille papier comme justificatif de la rencontre

(Articles 13.1.4 et 44.2 du R.S.G. 92)

Une fois que la tablette vous est redonnée par l'arbitre après la clôture de la feuille, vous devez, avec un accès internet, transférer la feuille de match.



Inutile de « récupérer les rencontres » c'est le meilleur moyen pour effacer la rencontre jouée.

Eviter aussi d'utiliser la tablette pour une autre rencontre avant de transférer.

Cela écrasera la feuille du match avant l'envoi.

Rappel du R.S.G. du 92 :

- Article 13 - LES FEUILLES DE MATCHS, LES RÉSULTATS

13.1.4 – Le club recevant doit prendre une photo de la composition des deux équipes au moment de la signature d'avant-match, avant la validation d'avant-match. La photo de cette pièce officielle (composition des deux équipes au moment de la signature d'avant-match) sera réclamée par la commission compétente du District en cas de non-réception des données FMI.

- Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. Elle est obligatoire.

Dans le cas où le club recevant est dans l'incapacité de respecter l'article 13.1.4 du présent règlement, il aura match perdu par pénalité et une amende prévue à l'annexe 2 Financière du RSG 92. 44.3

2 - Il est « obligatoire d'avoir au moins un dirigeant licencié présent sur le banc de touche et un dirigeant licencié faisant la touche. A la signature de la feuille de match, si aucun nom ne figure dans la case « dirigeant » vous devez préciser dans la rubrique « observations d'après match » le nom du dirigeant présent sur la rencontre.

3 - ATTENTION : Vous devez, sur la version « 5.0.15 » de la FMI, cocher la case « dirigeant responsable » lors de la signature d'après match.

Si ce n'est pas le cas, en catégories jeunes, la feuille de match est automatiquement renseignée par le nom du capitaine mineur et cela constitue une faute amendable selon l'Article 10.2. Cas n° 5 Annexe 13 du R.S.G. du 92.

Trop de clubs l'oublie encore.

II. Demande de F.M.I.

Sur les rencontres, en l'absence de feuille de match (FMI ou papier), la commission vous **demande pour le jeudi 26 mars avant 12h :**

Demande faite à l'arbitre central officiel du district

Demande faite à chaque club

Sur les rencontres suivantes :

- **COURBEVOIE SPORTS / FC ASNIERES (5347369) CDM D1**
- **FC SAINT CLOUD / USM MALAKOFF (53495383) U16 D4**
- **CSM GENNEVILLIERS / FC PLESSIS ROBINSON (53447487) Seniors D1**
- **U.S.A. CLICHY / JS SURESNES (55465060) U14 D5 Poule Consolante A**
-

Vous devez envoyer obligatoirement :

- Photo de la composition des équipes au moment de la signature
- Composition détaillée des équipes
- Résultat de la rencontre

(Rappel des articles ci-dessus : Application du R.S. G . Article 13.1.4 et 44.2)

Pour le mardi 23 mars avant 12h :

Demande faite à l'arbitre central officiel du district

Demande faite au club de LEVALLOIS S.C.

- **S.C. LEVALLOIS / RACING CLUB FRANCE (53495879) U15 D2**

III. Courriel des clubs

Courriel du STADE FRANÇAIS, L.S.O. COLOMBES

En réponse à vos demandes sur les 3 rencontres du dernier PV par le service Informatique de la F.F.F., vous avez utilisé plusieurs tablettes ce qui est toujours un risque d'écrasement de la feuille et surtout en reprenant la tablette pour le transfert, vous avez utilisé « récupération de la rencontre » ce qui automatiquement écrase la feuille clôturée.

Nous vous demandons de répondre à la demande du PV n° 18 pour le jeudi 23 mars

Centre Espagnol des Epinettes

L'avertissement est pour non-préparation de rencontre

IV. Amende pour signature feuille de match par joueur mineur (absence de DR lors de la signature)

La feuille de match signée par un mineur en « jeunes ». est amendable Article 10.2. Cas n° 5 Annexe 13 du R.S.G. du 92

LEVALLOIS S.C. – Match n° 54957437 – U 13 Poule B

F.C. ASNIERES – Match n° 53495893 – U 15 D2

V. Amende pour feuille de match irrégulière

Suivant Annexe financier n°2, amende de 10 €, pour absence ou erreur de n° de licence sur arbitre assistant.

SURESNES J.S. – Match n° 53693574 – Anciens D5

AS. FONTENAY – Match n° 55465209 – U 14 D5 Consolante Poule D

VI. Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit, article 7 du R.S.G. du 92 – amende 10 € suivant art ; 10.2 cas n° 4 -Annexe 13.

U.S.A. CLICHY – Match n° 53477959 – U 18 D1

U.S.A. CLICHY – Match n° 53495291 – U 16 D3

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT– Match n° 53477961 – U 18 D1

E.S. NANTERRE – Match n° 55464057– U 16 D5 Consolante Poule C

VII.1^{er} avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer pour le mardi 31/03/2026 avant 12h, au District.

Cas n°3 : Absence de préparation de la rencontre

MONTROUGE FC 92– match n° 54833579 – U13 Label Poule B

ANTONY FOOT EVOLUTION– match n° 53478155 – U18 D2

F C ISSY – Match n° 55464011 – U16 D5 Consolante Poule A

F.C. ISSY– match n° 54833140 – U12 Espoirs Poule B

F C ISSY – Match n° 54959739 – U12 Poule H

F C ISSY – Match n° 54959871– U12 Poule I

GARENNE COLOMBES– match n° 55465062 – U14 D5 Consolante Poule A

A S VOLTAIRE CHATENAY – match n° 54833216– U12 Espoir Poule C

Cas n°4 : Absence de récupération (où récup. Tardive) des données de la rencontre

E.S. NANTERRE – Match n° 54959412 – U12 Poule C

E S NANTERRE– match n° 54959496 – U12 Poule D

NEUILLY OLYMPIQUE– match n° 55465105 – U14 D5 Consolante Poule B

A.C. ASNIERES– match n° 55465150 – U 14D5 Consolante Poule C

ARARAT ISSY – match n° 53478635 – CDM D1

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.